

Compte-rendu du conseil municipal du 22 Mai 2019

Etaient présents : Mmes Andrée VIELVOYE, Véronique LE GURUN, Marie Renée EYMARD, Caroline LE GURUN,
Mrs Philippe LE FUR, Patrick SOUNY, Patrick LE FUR, Alan LE GURUN

Absents : Mr Gwendal LE ROUX a donné pouvoir à Patrick SOUNY
Mme Angèle

Secrétaire de séance : Madame Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 Avril 2019

Approbation à l'unanimité

2- Demande de subvention (Natura 2000) pour 2019

Madame le Maire rappelle que la mairie a été désignée « opérateur » pour les sites Natura 2000 – volet terrestre – FR 53112011 et FR 5300033 « Iles d'Houat-Hoëdic » lors du premier comité de pilotage du vendredi 8 juin 2018. Pour assurer cette mission, l'opérateur peut bénéficier d'une aide de l'État et de l'Union Européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural – FEADER) mobilisée dans le cadre d'une demande de subvention – Élaboration et révision du DOCOB d'un site Natura 2000 – Opération 7.1.1 du programme de développement rural de la région « Bretagne » 2014-2020.

Ce type d'opération permet de financer l'élaboration et la révision de Docob des sites Natura 2000 prévues par les articles L. 414.2 et R. 414.11 du code de l'Environnement. Les actions éligibles correspondent aux opérations menées pour l'élaboration ou pour la révision des DOCOB :

- L'information et la concertation avec les propriétaires et gestionnaires d'espaces ;
- Les expertises scientifiques et techniques (dont les études et inventaires) ;
- La rédaction du document de gestion, incluant l'identification des mesures de gestion, les modalités de suivi des mesures et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que sa diffusion auprès des structures concernées conformément à l'article R.414-8-4 du code de l'environnement, le cas échéant la révision des documents de gestion.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, le montant prévisionnel du projet est de 53576,98 € et se répartit ainsi :

Synthèse montant prévisionnel du projet	
Dépenses	Montant réel supporté en euros
Prestations de service	0,00
Dépenses de rémunération	42463,68
Frais de déplacement	4743,75
Coûts indirects	6369,55
TOTAL PROJET	53576,98

○

Plan de financement	
Financeurs sollicités	Montant en euros
Etat	25181,18
Union européenne	28395,80
Auto-financement	0,00
TOTAL PROJET	53576,98

Après délibération

Les membres de Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte que** la mairie de l'île d'Houat mène sa mission d'opérateur pour l'élaboration du DOCOB sur la partie terrestre des sites Natura 2000 « Îles Houat-Hoedic » n° FR5300033 (directive habitats) et FR5312011 (directive oiseaux), avec les financements dédiés
- **Approuve le** projet, le budget de l'opération et son plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Madame la Maire, ou son représentant à signer tous les documents afférents ce dossier

3- Droit de préemption

Détail des parcelles concernées :

- Parcelles AD 460-541-544-547 d'une superficie de 2066 m2 pour une valeur de 650 000 €
- Parcelle AE 1225 d'une superficie de 292 m2 pour une valeur de 400 000 €
- Parcelle AE 1064 d'une superficie 643 m2 de pour une valeur de 465 000 €

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de ne pas préempter :

- Sur les parcelles AD 460- 541- 544- 547
- Sur la parcelle AE 1225

Pour la Parcelle AE 1064 d'une superficie de 643 m2 pour une valeur de 465 000 €, Madame le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission et de reporter la décision au prochain conseil municipal .

4- Versement compensatoire du résultat 2018 de la Régie Site Portuaire à la Compagnie des Ports

Conformément à la délibération N° 2019-01 du 23 janvier 2019 qui actait la convention entre la commune de Houat et la Compagnie des Ports du Morbihan et à l'inscription faite au budget voté le 4 avril 2019 la commune doit procéder au versement de la compensation résultant de la répartition des résultats soit 34 903.52 € correspondant :

- Résultat positif de la Régie Site Portuaire + 27 950.37 €
- Résultat négatif de la Compagnie des Ports - 42 216.67 €
- Résultat global activité port - 14 626.30 €
- Répartition entre les 2 entités - 7 313.15 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal, 7 voix pour, 2 abstentions (Patrick SOUNY, Caroline LE GURUN), autorise Madame le Maire à en effectuer le règlement.

5- Demande de subvention Association Noc Noc

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention par l'Association NOC NOC, association de jeunesse dont les membres travaillent sur la réduction des risques liés aux pratiques festives à Belle-Ile.

Cette association a été créée à l'initiative de l'association des professionnels de santé de Belle-Ile, le FBI Mer et prévoit de venir pendant 3 jours sur Houat pendant l'été.

Madame le Maire propose d'accorder le montant de subvention sollicité soit 200.00 €, (deux cents euros)

Après délibération,

Les membres de Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Séance levée à 19 h 30